

Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif
FORET 2026

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation
Territoriale de la République (NOTRe)

SOMMAIRE

1. Le Cadre général du budget	Page 3
--	---------------

2. Section de fonctionnement

2.1. Dépenses de fonctionnement	Page 3
2.2. Recettes de fonctionnement	Page 4

3. Section d'investissement

3.1. Dépenses d'investissement.....	Page 4
3.2. Recettes d'investissement	Page 4

1. Le Cadre général du budget

L'article L 2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des collectivités, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet communal.

Le budget de la forêt est un budget annexe du budget général (principal), qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 pour l'entretien de la forêt Noire et celle du Chatelard.

Le budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €
INVESTISSEMENT	8 000.00 €	8 000.00 €
TOTAL	58 000.00 €	58 000.00 €

Le solde positif dégagé par la section de fonctionnement permet d'opérer un virement vers la section d'investissement, contribuant ainsi au financement des travaux de régénération de notre domaine forestier.

Pour le BP 2026, ce virement s'élève à 7 100.00 €uros.

Le Budget Primitif 2026, n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025.

Les inscriptions budgétaires seront donc réajustées au cours de l'année.

2. Section de fonctionnement

2.1. Dépenses

Chapitre / Dépenses	Budget 2026
011 – Charges à caractère général : <i>Dépenses récurrentes d'entretien des forêts, charges sur ventes de bois, gardiennage forêt</i>	42 050,00 €
65 - Autres charges de gestion courante : <i>Régularisations arrondis de TVA</i>	50,00 €
66 – Charges financières : <i>Frais ONF sur ventes de bois</i>	800,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	7 100,00 €
Total dépenses de fonctionnement	50 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement concernent : des charges et frais de garderie ONF, ainsi que le fauchage et l'égaleage des abords de la route de la forêt Noire et de la forêt du Chatelard.

2.2. Recettes

Chapitre / Recettes	Budget 2026
70 - Produits des services et ventes directes <i>Ventes de bois façonnés et bois sur pied</i>	50 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	50 000,00 €

Les recettes attendues proviennent des ventes de bois sur pied des parcelles 9, 10, 11, 24, 25 et 26 de la forêt noire, dont la gestion et la facturation sont confiées à l'ONF.

Les volumes de ventes publiques restent à définir avec des montants incertains dépendant de la qualité des bois vu le contexte local (dépérissement).

3. Section d'investissement

3.1. Dépenses

Chapitre / Dépenses	Budget 2026
21 – Immobilisations corporelles : <i>Plantations parcelles 25 et 31 (ONF)</i>	8 000.00 €
Total dépenses d'investissement	8 000,00 €

Les dépenses d'investissement se rapportent aux travaux de dégagement et regarnissage de plants, qui restent à définir et à finaliser en collaboration avec l'ONF, selon les souhaits de la prochaine équipe municipale.

3.2. Recettes

Chapitre / Recettes	Budget 2026
13 – Subventions d'investissement <i>HBA : entretien de plantations</i>	900.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	7 100,00 €
Total recettes d'investissement	8 000,00 €

Les recettes d'investissement sont alimentées par les subventions d'équipement reçues (HBA pour l'entretien des plantations)

Aucun prêt n'est contracté sur ce budget.